



## Règlement général des activités

### Introduction

Les activités organisées par l'asbl Inser'action amo ont pour objectif de contribuer à l'éducation des enfants. Nous proposons du sport, des activités en groupe, des ateliers créatifs et des activités de soutien scolaire.

Le cadre pédagogique que nous offrons aux familles et aux enfants s'inscrit dans le respect des générations.

Nous avons conscience de la responsabilité qui est celle des adultes en ce qui concerne l'éducation des enfants.

Nous considérons, comme cela est repris dans notre dépliant de présentation que :

« Pour grandir, l'enfant a besoin de sécurité et d'adultes porteurs d'un projet d'avenir pour lui. Seuls des liens stables et protecteurs lui assurent un sentiment de sécurité et de confiance en lui permettant de se construire progressivement »

Maurice Berger et Emmanuelle Bonneville dans « Protection de l'enfance: l'enfant oublié »

[www.yapaka.be](http://www.yapaka.be)

Dans le cadre de nos activités nous voulons favoriser :

L'esprit de groupe ;

Mettre en place un cadre éducatif dans lequel l'enfant respecte l'adulte mais aussi les autres enfants ;

L'insertion dans la société ;

Le respect de la nature ;

Un esprit pratique et créatif par le biais d'activités techniques, manuelles et créatives ;

Le respect des différences ;

Une meilleure connaissance des sciences, de l'histoire des régions et des communautés du pays ;

Les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

La sensibilisation à différentes problématiques sociales : pauvreté, ....

**Pour toutes ces raisons il est primordial que les parents collaborent à notre projet pédagogique, c'est pourquoi il est important que les parents s'engagent à :**

participer aux rencontres organisées par l'équipe éducative. ;

à ce que leur enfant participe régulièrement aux activités organisées et à nous prévenir en cas d'absence ;

prévoir une collation lorsque celle-ci est demandée en privilégiant les fruits et l'eau aux sucreries ;

Faire en sorte que leur enfant vienne aux activités avec son abonnement STIB s'il en possède un ;

à nous avertir en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou tout autre renseignement nous permettant de les contacter ;

A ne pas intervenir ou interpellé les éducateurs ou les enfants pendant les d'activités encadrées auxquelles ils assistent (exemple : les cours de natation) ;

à respecter le personnel, les volontaires et les stagiaires d'Inser'action ;

à s'adresser en cas de demande de renseignement ou de plainte au responsable pédagogique dont les coordonnées téléphoniques sont reprises dans l'organigramme ci-joint.



## Règles générales de fonctionnement

### 1. INSCRIPTION AUX ACTIVITES EDUCATIVES, A L'ECOLE DES DEVOIRS ET A L'ECOLE DE NATATION

Les inscriptions aux activités sont effectuées à l'atelier d'Inser'action asbl, 10, rue Saint-François à 1210 Bruxelles sur rendez-vous au 02/217.53.78.

Lorsque les groupes sont complets, une demande d'inscription est complétée. Celle-ci est enregistrée dans la liste d'attente.

Lorsque des places aux activités sont libérées, les enfants inscrits dans la liste d'attente sont rappelés pour inscription dans le respect chronologique de la liste (en partant de l'enfant inscrit le plus anciennement).

#### Critère 1

La proximité entre le domicile de l'enfant et nos locaux, 10, rue Saint-François.

L'institution peut déroger exceptionnellement à ce principe dans certains cas.

### 2. INSCRIPTION AUX ACTIVITES DE VACANCES ET AU CAMP

#### Règles de priorité

A. Une première période d'inscription est réservée aux enfants régulièrement inscrits aux activités du mercredi et du samedi.

B. une seconde période d'inscription est ouverte pour les enfants inscrits aux autres activités organisées par Inser'action asbl (Ecole des devoirs, école de natation, ateliers jeux de société, théâtre, informatique)

Si le nombre de demandes d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles à l'issue de cette période une sélection est opérée sur base des critères suivants :

Sont admis en fonction des places encore disponibles :

#### Critère 1

Les frères et sœurs des enfants inscrits aux activités du mercredi ou du samedi.

#### Critère 2

La proximité entre le domicile de l'enfant et nos locaux, 10, rue Saint-François.

C. Une troisième période d'inscription est ouverte dans le cas où des places resteraient encore disponibles après la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> période d'inscription, toutes les demandes d'inscription peuvent alors être reçues.

Si le nombre de demandes d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles à l'issue de cette période un tirage au sort est effectué sur base des critères suivants :

Sont admis en fonction des places encore disponibles

#### Critère 1

Les frères et sœurs des enfants inscrits aux activités du mercredi ou du samedi.



## Critère 2

La proximité entre le domicile de l'enfant et nos locaux, 10, rue Saint-François.

### 3. COTISATIONS

#### Activités et ateliers

La cotisation est fixée à 20€ par année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

15€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 10€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Une cotisation de 10€ est appliquée lorsque l'inscription aux activités est effectuée à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Cette cotisation unique donne accès aux activités du mercredi et du samedi, aux ateliers (théâtre, jeux de société, informatique,..)

#### Ecole des devoirs

Pour l'école des devoirs, la cotisation est fixée à 20 euros pour l'année.

#### Ecole de natation

Les cotisations sont fixées comme suit :

Groupe des noirs (MAN) 60€/saison, 2<sup>ème</sup> enfant et suivants 45€

Autres groupes : 45€/saison, 2<sup>ème</sup> enfant et suivants 30€

Les cotisations sont réduites de 50% à partir du 1<sup>er</sup> février.

#### Camp et activités de vacances, activités exceptionnelles

La cotisation est fixée en fonction du programme organisé.

Le paiement des cotisations doit s'effectuer comme suit :

#### Pour les réinscriptions aux différentes activités (d'une année à l'autre)

Le versement de la cotisation doit être effectué au plus tard pour le 1<sup>er</sup> jour des activités.

#### Pour les nouvelles inscriptions :

Le paiement doit être effectué avant la participation de l'enfant aux activités.

Les cotisations ne sont pas remboursables.

Lorsque les parents rencontrent des problèmes financiers la direction d'Inser'action peut autoriser ceux-ci à effectuer le paiement des cotisations de façon étalée et dans le respect des échéances définies.

### 4. Divers

En cas de litige ou pour toutes questions, vous pouvez vous référer à l'organigramme ci-dessous afin de vous adresser aux personnes adéquates.



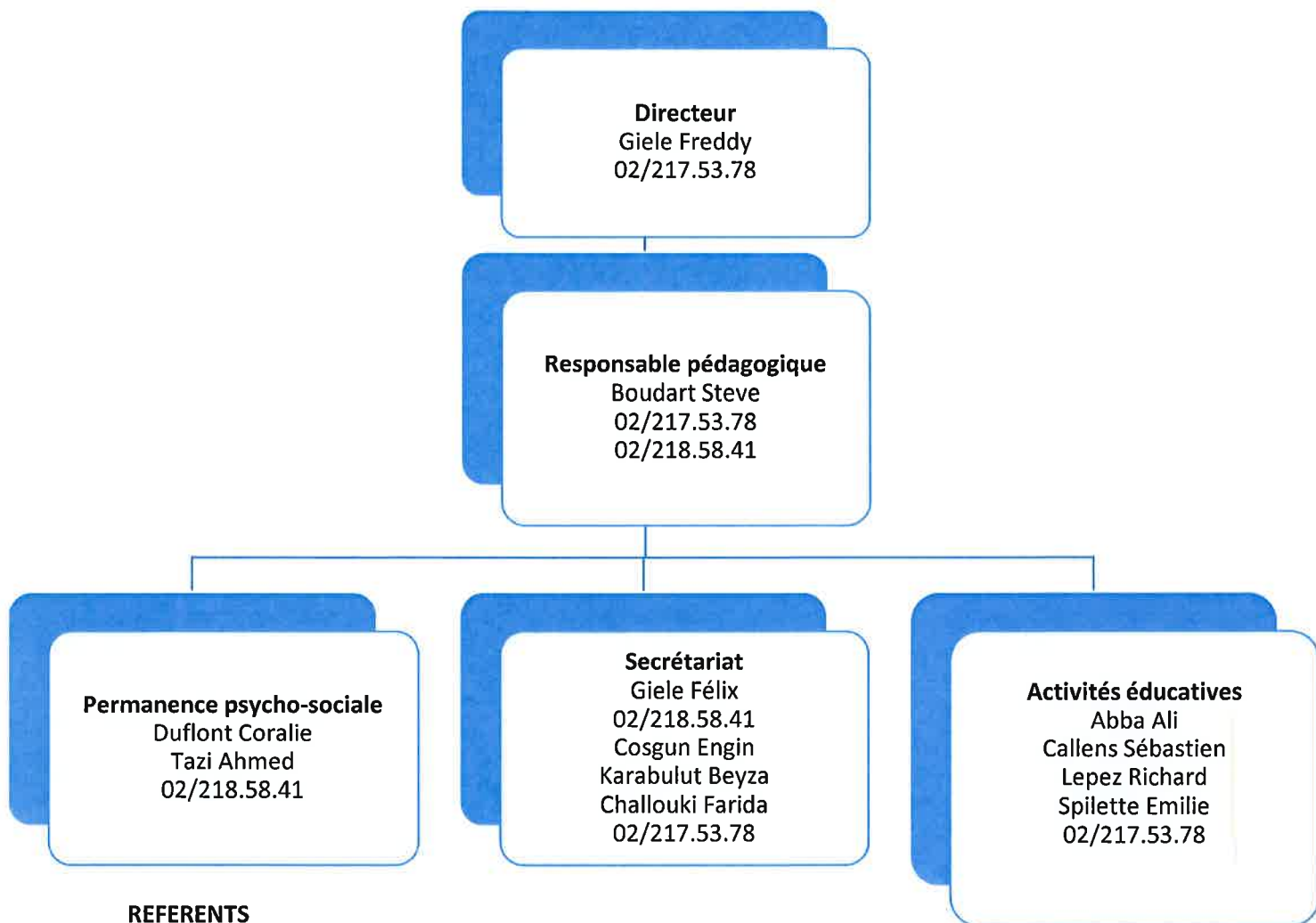
## Règlement des activités éducatives

Lors des activités éducatives :

- les téléphones portables ou de lecteurs de musique ainsi que tout objet de valeur au sein de l'atelier n'ont pas leur place. Leur utilisation est donc interdite et nous ne serons nullement responsables en cas de perte, casse ou vol ;
- les objets pouvant perturbé le bon déroulement de l'activité ne sont pas les bienvenus. En effet, les cartes à collectionner, pogs et autres objets similaires resteront à la maison ;
- L'enfant doit disposer de son abonnement stib ;
- L'enfant devra avoir une collation et des boissons en suffisance ;
- L'enfant doit respecter le personnel encadrant les autres jeunes. Il fera preuve de politesse en disant bonjour et au revoir ;
- L'enfant doit respecter toutes les consignes (du jeu, de sécurité,...) formulées par les éducateurs ou moniteurs ;
- L'enfant devra disposer des vêtements pouvant se salir, adaptés aux activités (maillot de bains,...) ;
- L'enfant devra respecter les horaires ;
- L'enfant devra respecter le matériel.



## ORGANIGRAME



### REFERENTS

Juniors : Emilie  
Castors mercredi: Ali  
Castors Samedi : Emilie  
Grands : Sébastien  
Natation : Sébastien

Edd : Richard  
Informatique : Beyza  
Théâtre : Ali  
Jeux de société : Emilie